RESSOURCES
Gestion forestière

La forêt représente 12 400 km² au Temiscamingue et 90 % relèvent du domaine public. La production annuelle d'un million de m^3 est destinée à trois 3 grands débouchés : sciage, déroulé (pour plaquage) et pâte à papier.
L'exploitation forestière, jusque dans les années 1960, fonctionnait sous la forme de concessions accordées à long terme à de grandes compagnies. Ces concessions leur donnaient de nombreux droits, proches du droit de propriété. Sous la pression des municipalités et des industriels locaux, ce système a été remplacé par des Contrats d'Approvisionnement et d'Aménagement Forestier (CAAF) par type d'essences et de qualités, d'une durée de 25 ans renouvelables tous les cinq ans.
Au Temiscaming, la qualité des forêts mixtes s'est dégradée, les exploitants prélevant les plus beaux éléments, sans se soucier de leur régénération.
En 2000, le film « L'Erreur Boréale » de Desjardins dénonce l'exploitation irraisonnée d'une ressource forestière loin d'être infinie. Depuis, le nombre de CAAF a diminué de 30 % et sont accordés dans les limites des possibilités de renouvellement. En Témiscamingue, une commission forestière réunissant 9 personnes qualifiées et 1 autochtones a été mise en place. Une proposition a été faite au gouvernement afin de restructurer la gestion de l'espace forestier selon trois zonages, 80% en gestion extensive sous CAAF, 17% en aire protégée et 3 % en sylviculture intensive, les deux derniers étant gérés au niveau régional.
Le récent livre vert propose quant à lui, de décentraliser la totalité de la gestion forestière aux régions, sans toutefois préciser la structure qui en sera en charge.